



## **“La voix des PME en Europe”**

### **Communiqué de Presse**

Pour publication immédiate

#### **Bâle II: Les PME font bon accueil au progrès réalisé lors de la 3ème consultation mais déclarent qu’une amélioration est encore nécessaire**

**Bruxelles, le 10 juillet 2003.** Lors d’un atelier sur les conséquences de Bâle II sur les PME qui s’est déroulé aujourd’hui au Parlement Européen, l’ UEAPME, l’ association des employeurs PME européens, a fait bon accueil au progrès réalisé jusqu’ à présent dans les négociations concernant Bâle II mais a insisté sur le fait que des améliorations supplémentaires doivent être réalisées afin d’arriver à une solution acceptable pour les PME . Au cours de l’ atelier qui était organisé par la DG Recherche et le parlementaire européen Rübige, le directeur de la Politique fiscale et économique de l’ UEAPME, **M. Gerhard Huemer** a réaffirmé qu’il est nécessaire d’apporter des réponses à certaines questions ouvertes si Bâle II ne veut pas devenir une charge additionnelle pour les PME en Europe.

Par le biais du traitement proposé, des expositions envers les PME pourront obtenir une exigence de capital plus bas que des expositions envers les grandes entreprises présentant le même niveau de risques. L’ UEAPME considère qu’un traitement préférentiel relatif aux prêts pour les PME est totalement justifié, puisque les effets de la diversification de portefeuilles dans le portefeuille de prêts d’une banque réduisent les risques de la banque. Néanmoins, il y a encore des points qui doivent être améliorés.

Tout d’abord, l’ UEAPME demande l’ élimination du critère de granularité dans l’approche normalisée. Selon ce critère, une exposition totale envers un client ne peut excéder 0.2% du total réglementaire du portefeuille à la petite clientèle. L’application de ce critère discriminerait en conséquence les petites banques et les petits clients PME de ces banques, provoquant une forte distorsion de la compétition au sein du secteur bancaire. Afin d’éviter d’avantage de distorsion, l’ UEAPME souhaiterait voir la garantie habituelle offerte par les PME reconnue dans un sens plus large.

Deuxièmement en ce qui concerne les systèmes d’évaluation interne, l’ UEAPME plaide pour une mise en oeuvre du système qui n’engendrerait pas des coûts excessifs afin d’éviter des dépenses supplémentaires aux PME , ce qui irait à l’encontre de tous les efforts consentis jusqu’à présent.

Troisièmement, il faudrait prendre de mesures spéciales additionnelles pour les entreprises nouvellement créées et les PME reprises par de nouvelles générations. Autrement, les entreprises et les entrepreneurs qui n’ont pas d’historique d’évaluation lors d’une demande de prêt, verraient leurs conditions de financement empirer sous Bâle II.

Finalement, il faut donner une réponse satisfaisante à propos des effets pro cycliques de Bâle II. Jusqu’à présent, malgré le fait d’être largement reconnu, une réponse précise n’a pas encore été apportée à cet effet, qui pourrait se révéler dommageable pour les PME dans une économie en baisse.

\*\*\*\*\* Fin \*\*\*\*\*

**Note to editors:** For further information, please contact Gerhard Huemer on tel +32 2 285 0719

Raphael Anspach, Press officer  
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861

Email: [pressoffice@ueapme.com](mailto:pressoffice@ueapme.com)  
Web: [www.ueapme.com/pressroom](http://www.ueapme.com/pressroom)